

## Ça veut dire quoi "CO<sub>2</sub>-neutre" ?

Le terme CO<sub>2</sub>-neutre est utilisé pour tout et n'importe quoi. Certains en (ab-)usent volontairement; d'autres l'utilisent naïvement et d'autres encore en font très bon usage.

Pour qu'un produit ou service soit CO<sub>2</sub> neutre selon les règles en vigueur, il ne suffit pas de le fabriquer en bois et de le livrer en vélo. Bien entendu, chacun est libre de donner sa définition du CO<sub>2</sub> neutre mais si l'on veut être crédible, il faut savoir de quoi on parle et suivre certains critères. L'ignorance peut encore être acceptée car cette notion est relativement jeune mais d'ici quelques années, on parlera de tromperie pure et dure.

Pour être CO<sub>2</sub>-neutre, il y a plusieurs étapes à respecter :

1. **Quantifier les émissions CO<sub>2</sub>** d'une entreprise, de la fabrication, du transport, de l'utilisation et du recyclage d'un produit ou d'un service. Ce bilan doit être établi selon des critères bien précis tels que ceux définis dans le Green House Gaz Protocol, et repris dans la norme ISO 14064.
2. **Réduire les émissions CO<sub>2</sub>** où cela est possible. Cette étape n'est pas à strictement parler nécessaire pour devenir CO<sub>2</sub>-neutre mais elle nous tient à cœur car, avant de compenser, il faut chercher les sources d'économies.
3. **Acheter les certificats** de compensation équivalents aux émissions comptabilisées. Ces certificats doivent provenir de projets reconnus par des standards internationaux et certifiés conformes aux directives de ces standards. Une compensation en Suisse, par exemple, est exclue car la confédération a décidé en 2008 de comptabiliser toutes les réductions dans un registre de réduction national. L'émission de certificats entraînerait une double comptabilité qui n'est pas tolérée par les standards internationaux.

En respectant cette définition, vous avez la certitude d'agir pour le climat et de compenser vos émissions de CO<sub>2</sub>. Vous pourrez donc communiquer sur votre neutralité climatique en toute confiance.

Le non-respect de ces critères engendre une compensation incomplète et, dans le pire des cas, vous achetez du vent. Vous vous exposez alors à toute sorte de critiques et vos bonnes intentions de départ risquent de se retourner contre vous. Soyez donc rigoureux et vigilant dans votre approche.

## Les pièges à éviter

Voici quelques exemples de "CO<sub>2</sub> neutre" qui ne respectent à notre avis pas cette définition. Certains exemples peuvent être amusants, d'autres plutôt agaçants, d'autres encore nous dépitent complètement.

My Climate a récemment lancé une campagne publicitaire avec pour principe : "faites ce que vous voulez, vous pouvez toujours compenser".

Pour autant que le bilan soit fait correctement, c'est possible. Mais on peut se poser la question de la pertinence d'un tel message, notamment de la part d'une fondation. Evidemment la fondation récolte des millions pour la compensation. Mais est-ce une raison pour l'encourager ?



Pour la crédibilité de votre action, il est également utile d'écrire "CO<sub>2</sub>" correctement : il s'agit de la formule chimique d'une molécule et pas d'une expression mathématique. Donc CO<sub>2</sub> et pas CO<sup>2</sup>.



Sur [www.co2neutralwebsite.net](http://www.co2neutralwebsite.net), on vous propose un label CO<sub>2</sub> neutre pour votre site internet. Ce label est même gratuit. Tout ce que vous avez à faire, c'est mettre le logo sur votre site et on se charge du reste. Quel engagement !

Sur la base de quel bilan ? Avec quelle compensation ? Et ne vous trompez pas de site : sur [www.co2neutralwebsite.org](http://www.co2neutralwebsite.org) la compensation est payante.

Si un client des Force Motrice de Berne (BKW/FMB) veut changer sa chaudière à mazout pour une pompe à chaleur, les FMB rachètent ces "réductions de CO<sub>2</sub>" sous forme de certificats. Elle participe ainsi au financement du projet. C'est bien ? Certainement pour les FMB qui peuvent alors vendre plus d'électricité (une pompe à chaleur consomme plus). Mais la confédération prend déjà en compte ces réductions dans sa comptabilité nationale et elles ne peuvent donc pas être utilisées une deuxième fois. C'est pourquoi aucun standard international ne tolère la compensation en Suisse !

Malgré tout, ces certificats sont revendus à des tiers à des fins de compensation pour atteindre le statut CO<sub>2</sub> neutre. Non seulement ce processus n'apporte strictement rien en terme de compensation du CO<sub>2</sub>, mais il y a clairement tromperie. Les clients achètent des certificats sans valeur. Certains le savent éperdument comme la Banque Cantonale de Berne (BCBE) qui s'affiche CO<sub>2</sub>-neutre depuis 2011 en achetant du vent.

### e-climate la plateforme de compensation de CO<sub>2</sub> de BKW



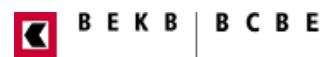
La combustion des ressources fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) rejette du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, avec pour conséquence un réchauffement climatique de plus en plus marqué. BKW a mis en place la plateforme de compensation de CO<sub>2</sub> e-climate avec pour objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, néfastes pour le climat.

#### Comment ça marche?

Vous êtes propriétaire de votre habitation et remplacez votre ancienne installation de chauffage et/ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des énergies fossiles par une pompe à chaleur, un chauffe-eau pompe à chaleur ou une installation solaire thermique. Grâce à cette transformation, votre foyer rejette moins de CO<sub>2</sub>. e-climate vous achète cette réduction d'émissions calculée sur les 15 prochaines années.



[www.bkw.ch/eclimate.html](http://www.bkw.ch/eclimate.html)



[www.bcbe.ch/fr/pages/ihre-bekb/nachhaltigkeit](http://www.bcbe.ch/fr/pages/ihre-bekb/nachhaltigkeit)

Climate Services, Février 2014

[info@climate-services.ch](mailto:info@climate-services.ch)

[www.climate-services.ch](http://www.climate-services.ch)

